



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais de transport

Question écrite n° 56467

Texte de la question

M. Jean-Louis Debré appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'évolution du montant de la prise en charge par la CNAM des frais occasionnés pour les malades par le transport réalisé par des ambulances privés ou des taxis, dont les organisations professionnelles vont proposer une convention nationale contenant des règles visant notamment à rationaliser le coût de ce type de transport et à simplifier les relations entre les usagers, les professionnels du transport et la CNAM. Il lui demande de lui préciser les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Debré](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56467

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 244